



Conseil économique et social

Distr. générale
24 janvier 2014
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Quarante-septième session

7-11 avril 2014

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Débat général consacré à l'expérience des pays
dans le domaine de la population : évaluation
de l'état de la mise en œuvre du Programme
d'action de la Conférence internationale
sur la population et le développement**

Déclaration présentée par l'International Planned Parenthood Federation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la communication suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.9/2014/1.



Déclaration

L'International Planned Parenthood Federation se félicite du thème prioritaire de la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement.

À travers son réseau de 152 associations dans 170 pays, l'International Planned Parenthood Federation lutte pour un monde qui donnerait à tous, femmes, hommes et jeunes, accès à l'information sur la santé sexuelle et procréative et aux services qui leur sont nécessaires; un monde qui reconnaîtrait la sexualité comme un aspect naturel et précieux de la vie et comme un droit fondamental; un monde qui respecterait les choix et ne laisserait aucune place à la stigmatisation et à la discrimination.

Introduction

La Conférence internationale sur la population et le développement a marqué une étape historique en matière de population et de développement. En faisant valoir les interrelations entre la population, la croissance économique durable, la santé, l'éducation, le statut économique et l'autonomisation des femmes, les participants à la Conférence ont reconnu que la promotion de politiques favorables au développement durable s'imposait. Ce fut également pour les dirigeants internationaux la première occasion de reconnaître le concept de droits reproductifs et de s'engager à garantir l'accès à la santé procréative, y compris à la santé sexuelle, pour tous, sans discrimination.

Il s'agit d'une année significative; l'évaluation de l'état de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement touchant à son terme, 2014 fournit l'occasion de réaffirmer et de redéfinir les points que la Conférence a permis de dégager. La Commission de la population et du développement reste le principal forum pour traiter de ces questions et les faire progresser, et pour rappeler aux États membres leurs engagements et leur responsabilité dans la mise en œuvre du Programme d'action.

L'International Planned Parenthood Federation invite les États Membres à reconnaître les cinq défis définis ci-dessous comme des domaines prioritaires d'action pour sauver des vies, autonomiser les individus et améliorer les résultats en matière de développement durable. Nous exhortons les États Membres à agir de concert avec la société civile, les communautés, les parlementaires, le secteur privé et la communauté internationale, pour assurer la mise en place des politiques, ressources et programmes nécessaires à l'exercice des droits sexuels et reproductifs des individus, tout en leur garantissant l'accès à l'information et aux services, et pour que tous les individus puissent prendre des décisions éclairées concernant leur propre corps, en toute autonomie et sans discrimination aucune.

Défis

Droits sexuels et droits de l'homme

Comme le Consensus sur la population et le développement de Montevideo le soulignait en 2013, les droits sexuels jouent un rôle fondamental dans le développement durable. Il s'agit ici en particulier du droit à une vie sexuelle accomplie et sans risques, du droit de prendre des décisions concernant sa propre

sexualité, ses orientations et son identité sexuelles librement, en connaissance de cause, volontairement et en toute responsabilité, sans aucune contrainte, discrimination ou violence, ainsi que du droit à l'information et aux moyens permettant de protéger sa santé sexuelle et procréative. Dans de nombreuses parties du monde, ces droits n'ont pas libre cours ou ne s'exercent pas de manière équitable.

À l'heure actuelle, une femme sur trois est victime de violence, ce qui fait de la violence basée sur le genre une des formes les plus répandues de violations des droits humains. Les femmes victimes de violence ont, par rapport aux femmes n'en ayant pas subi, deux fois plus de risques de souffrir de problèmes de santé, y compris de santé procréative, ainsi que de troubles physiques et mentaux. Elles courent en outre un risque accru de contracter des maladies sexuellement transmissibles, comme le VIH.

Bien que 158 pays appliquent des législations élevant à 18 ans l'âge légal du mariage, on estime à 67 millions le nombre de filles qui sont mariés avant leur dix-huitième anniversaire. Quatre-vingt-dix pour cent des 41 pays dans lesquels les mariages précoces touchent plus de 30 % des filles ont fait part de leur engagement à régler ce problème, selon le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Pour que de tels engagements deviennent réalité, la société civile, les parlementaires, les législateurs, les communautés et les autres parties prenantes doivent appliquer des politiques qui protègent les droits sexuels et droits humains des filles et des jeunes femmes. Entre 2005 et 2012, l'International Planned Parenthood Federation a contribué à 566 modifications des politiques ou de la législation de 136 pays, en faveur des droits sexuels et reproductifs.

Accès aux services de planification familiale

Dans le monde entier, des disparités liées au revenu, à la localisation géographique et aux politiques migratoires limitent l'accès aux services de santé sexuelle et procréative. À l'échelle mondiale, 222 millions de femmes souhaiteraient espacer ou contrôler la fréquence de leurs grossesses mais n'ont pas accès aux contraceptifs requis. En comblant ce besoin en contraceptifs, il serait possible d'éviter 218 millions de grossesses non désirées dans les pays en développement, ce qui permettrait par ailleurs d'éviter 55 millions de naissances non planifiées, 138 millions d'avortements (dont 40 millions à risques), 25 millions de fausses couches et 118 000 décès maternels, selon l'Institut Guttmacher. L'incapacité à répondre aux besoins en matière de services de santé sexuelle et procréative et de planification familiale contribue à la mortalité et à la morbidité et limite la participation sociale et économique des femmes. En 2012, l'International Planned Parenthood Federation a fourni de tels services à 45 millions de personnes, à 80 % marginalisées et défavorisées, dont des services contraceptifs à hauteur de 52,7 millions, qui ont permis d'éviter 4,9 millions de grossesses non désirées. Ceci souligne le rôle critique joué par la société civile en tant que prestataire de services, puisqu'elle met ces derniers à disposition de communautés se trouvant hors d'atteinte des systèmes de santé.

Accès à l'avortement

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), 47 000 femmes meurent chaque année en subissant un avortement à risques, et l'incidence des avortements à

risques s'est accrue depuis 2003. La mortalité imputable aux avortements à risques compte pour 13 % des décès maternels; c'est une des causes principales de mortalité. Une levée des obstacles législatifs et politiques facilitant un accès plus large aux services d'avortement contribuerait grandement à réduire la mortalité maternelle et à accélérer les progrès en vue de la réalisation de l'objectif numéro 5 du Millénaire pour le développement.

À quelques rares exceptions près, le droit pénal de la plupart des pays imposent certaines restrictions à l'avortement. La méconnaissance du statut légal par les prestataires de services et les femmes limite l'accès aux services concernés. Ceci fait courir des risques aux femmes qui cherchent à se faire avorter. Les lois restrictives n'ont pas pour effet de réduire le nombre des avortements; elles conduisent bien au contraire aux avortements à risques. À cause de ces restrictions, seules celles qui peuvent se le permettre font appel à des services sans risques, alors que les pauvres ont recours à des méthodes dangereuses. Le coût élevé des traitements pour soigner les complications des avortements à risques font encore davantage tomber les femmes et leur famille dans la pauvreté. Outre les dangers pour la santé et la vie des femmes, les dispositifs interdisant l'accès aux services d'avortement font parfois courir aux femmes un risque d'emprisonnement.

L'International Planned Parenthood Federation soutient l'accès à des services d'avortement sans risques et défend le droit de chaque femme à choisir. En 2012, nous avons soutenu avec succès 20 modifications de législations et de politiques nationales qui ont permis d'augmenter l'accès à des services d'avortement sans risques et légaux. La société civile a un rôle essentiel à jouer dans le suivi et la protection des droits des individus, et en garantissant, en coopération avec les gouvernements, la mise en œuvre de politiques basées sur les droits.

Adolescents et éducation sexuelle inclusive

La jeune génération actuelle est la plus nombreuse de l'histoire, ce qui offre de vastes perspectives d'avenir. Pourtant, les adolescents d'aujourd'hui sont confrontés à de nombreux défis dans l'exercice de leurs droits. La plupart des jeunes des pays en développement vivent dans la pauvreté et ne peuvent accéder à des services de santé axés sur leurs besoins. À l'échelle mondiale, 1 femme de 18 ans sur 5 et, dans les régions les plus pauvres de la planète 1 sur 3, a déjà donné naissance. La moitié des individus nouvellement infectés par le VIH sont âgés de 15 à 24 ans; en Afrique subsaharienne, les jeunes femmes ont trois fois plus de risques que les jeunes hommes de vivre avec le VIH. Un accès accru à des services de santé sexuelle et procréative orientés vers les jeunes et l'instauration d'un environnement politique et légal prenant en compte et garantissant les droits des jeunes, ainsi que leur accès à une éducation sexuelle inclusive, contribueront grandement à réduire le fardeau des problèmes de santé et à faire en sorte que la nouvelle génération soit en bonne santé, ainsi qu'habilitée et capable de faire des choix de vie éclairés.

Comme le souligne le Consensus de Montevideo, une éducation sexuelle exhaustive doit prendre en compte la dimension émotionnelle des relations humaines et respecter la capacité évolutive des enfants ainsi que les décisions éclairées des adolescents et des jeunes concernant leur propre sexualité, selon une approche participative, interculturelle, soucieuse de l'égalité entre les sexes et du respect des droits humains. Une éducation sexuelle exhaustive devrait être dispensée non seulement à l'école mais aussi sur divers autres sites et reconnaître les enfants

et les jeunes comme sujets à des droits conformément à leur capacité évolutive, comme l'indique la Convention relative aux droits de l'enfant. La déclaration adoptée lors du Forum mondial de la jeunesse à Bali recommande que les droits des jeunes soient promus et placés au centre des priorités de développement. Les États Membres ont l'obligation de garantir que la santé et les droits des jeunes sur le plan social, économique, politique, sexuel et reproductif soient pris en compte et, ce faisant, que la jeune génération soit dotée des moyens de déterminer ses propres objectifs de développement. L'International Planned Parenthood Federation a agi en ce sens, en faisant en sorte que les individus de moins de 25 ans soient les bénéficiaires de 4 sur 10 des services fournis en 2012.

Genre et discrimination

Les sociétés qui consacrent des efforts à l'égalité des sexes sont plus saines et prospères. Si les femmes ont le contrôle de leur corps, accès à l'éducation, un rôle décisionnel et des emplois dignes, et si leur vie est exempte de toute violence, elles pourront participer au développement durable de leurs communautés. La lutte contre les causes profondes de l'inégalité, et visant à garantir la parité des sexes à tous les niveaux et dans tous les domaines, contribue à éradiquer la pauvreté. La Conférence internationale sur la population et le développement a mis en lumière le lien entre la position des femmes dans la société et leurs rôles dans le mariage et les relations de couple, le sexe et la reproduction, et la façon dont ces rôles influent sur leur santé, leurs ressources et leur bien-être. Vingt ans plus tard, la discrimination contre les femmes reste un phénomène universel. Les femmes gagnent généralement moins que les hommes et, alors que 89,5 % des pays ont des instruments législatifs en faveur des congés de maternité, ils ne sont que 53,5 % à posséder des dispositions en faveur des congés de paternité, ce qui ne permet pas de mener de front une vie familiale et économique.

Dans de nombreuses régions du monde, en outre, des individus sont confrontés à la discrimination, à la stigmatisation et à la violence, en raison de leur orientation et de leur identité sexuelles. Les lois discriminatoires de 76 pays pénalisent les relations d'individus du même sexe, privées et consenties, exposant ces derniers au risque d'être arrêtés, poursuivis ou emprisonnés. Dans cinq de ces pays au moins, la peine de mort est encourue. Comme l'examen opérationnel l'a souligné, la discrimination sous toutes ses formes, y compris les crimes haineux, doit être éradiquée. L'International Planned Parenthood Federation a élaboré et promu une déclaration sur les droits sexuels, qui définit les principes auxquels les détenteurs de droits, comme les garants des obligations, doivent adhérer, en vue de l'avènement d'un monde libre de toute discrimination.

Conclusion

Au-delà du processus de révision de la Conférence internationale sur la population et le développement, les gouvernements doivent expressément redoubler d'efforts pour faire en sorte que les femmes et les hommes, les filles et les garçons aient les moyens de prendre, en toute connaissance de cause, des décisions relatives à leur sexualité, relations et reproduction. Dans ce but, nous prions les États Membres d'appliquer les recommandations suivantes :

a) Se baser sur les succès de l'examen opérationnel de la Conférence internationale sur la population et le développement et donner dans les politiques, la

distribution des ressources et la programmation au niveau national, la priorité aux questions suivantes :

- i) L'accès par les adolescents à des services de santé sexuelle et procréatrice et à une éducation sexuelle inclusive;
 - ii) L'accès à l'information et aux services de contraception, ainsi qu'à la fourniture de contraceptifs, et à des services d'avortement sans risques et légaux;
 - iii) Un accès universel aux droits sexuels et reproductifs, y compris des mesures visant à éliminer toutes les formes de discrimination et de violence fondées sur l'identité ou l'orientation sexuelle;
 - iv) L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;
- b) Donner la priorité à la santé et aux droits sexuels et reproductifs dans le cadre d'un objectif relatif à la santé et d'un objectif consacré pleinement au genre dans l'ordre du jour du développement pour l'après-2015. Le développement sera véritablement durable et ne prendra tout son sens que si les droits sexuels et reproductifs s'exercent et si les femmes et les filles contrôlent leur avenir et leur corps;
- c) Faire en sorte que soient mis en place des mécanismes de reddition de compte, aux objectifs clairement définis et assortis d'échéances, en vue de superviser la concrétisation des résultats de l'examen opérationnel de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, selon un calendrier clairement défini.